



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20250505029 – Modification des tarifs de stationnement payant sur le parking du Lac des Escoumes.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 2° : De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal soit à l'exclusion de leur création demeurant de la compétence du Conseil Municipal ; les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Vu la délibération n° 20230308018 en date du 8 mars 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un stationnement payant sur le parking du Lac des Escoumes du 1^{er} juillet au 31 août, au tarif de 2 € la Journée ;

Vu la délibération n° 20230407031 en date du 7 avril 2023 autorisant Monsieur le Maire à prendre un arrêté concernant le paiement du Forfait Post-Stationnement et lui donnant pouvoir pour la mise en œuvre du paiement du Forfait Post-Stationnement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une modulation à ce tarif de stationnement résultant de procédures dématérialisées ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, de :

Fixer les tarifs de stationnement payant sur le parking du Lac des Escoumes du 1^{er} juillet au 31 août, de la façon suivante :

- 3 € la journée
- 15 € la semaine.

Fait à Vinça, le lundi 5 mai 2025.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.